

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2014/05/12
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Guy Laflamme

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour – Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

- 4.1 Présentation de l'information financière 2013 par Mme Karyne Blais de Raymond, Chabot Grant Thornton
- 4.2 Période de questions
- 4.3 Affectation montant à pourvoir dans le futur
- 4.4 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

5.- CORRESPONDANCE

- 5.1 Fondation Rues principales
- 5.2 Polyvalente de Disraeli – gala méritas = **résolution**
- 5.3 Corporation de développement communautaire des Appalaches
- 5.4 MRC des Appalaches – souper des municipalités = **résolution**
- 5.5 Disraeli D'ÉCOLES – droit de passage= **résolution**

6.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- 6.1 Voirie
- 6.2 Loisirs
- 6.3 Incendie
- 6.4 Urbanisme
- 6.5 Comité Famille
- 6.6 Chargée de projet
- 6.7 Comité RevitalisAction

7.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

7.1 Demande de changement de zonage.

8.- TRÉSORERIE

8.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

9- ADOPTION DES RÈGLEMENTS - Selon avis de motion adopté antérieurement

- 9.01 Adoption du règlement no. 586 – amendant les règlements 564 et 577 relatif au programme d'aide à la revitalisation.

10.- AVIS DE MOTION - Avis de motion a adopté pour projet de règlement (Cet avis explique clairement l'objet du régl.

- 10.01 Avis de motion – règlement de zonage

11.- AUTRES SUJETS

- 11.01 Parc de la gare
11.02 Pont de la voie ferrée
11.03 Défi têtes rasées
11.04 Eau potable
11.05 Association touristique du lac Aylmer
11.06 Marina municipale
11.07 Disraeli D'ÉCOLES
11.08 Retour sur les questions-séance du 14 avril (eau potable et déneigement)

12.- AFFAIRES NOUVELLES OU RÉOLUTIONS À PASSER

- 12.1 Association touristique du lac Aylmer
12.2 Assurances collectives
12.3 Lemay & Côté - architectes
12.4 Fonds de roulement
12.5 Défi têtes rasées 2014
12.6 Contrat entretien paysager
12.7 Programme de subvention aux organismes

13.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions
13.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions

14.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALCHES

**Séance ordinaire
du 12 mai 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 12 mai 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 5.- Lecture de la correspondance
- 6.- Rapport des comités
- 7.- Rapport du C.C.U.
- 8.- Trésorerie
- 9.- Adoption des règlements
- 10.- Adoption des avis de motion
- 11.- Autres sujets
- 12.- Affaires nouvelles ou varia
- 13.- Période de questions
- 14.- Clôture de l'assemblée
- 15.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-089

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-090

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2014-091

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE les membres du conseil adoptent le rapport des vérificateurs et celui des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de Ville de Disraeli pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

2014-092

EN CONSÉQUENCE, il est
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

2014-093

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 avril 2014, totalisant 247,897.45\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Guy Laflamme, Dir.-gén. / Sec.-trés.

5.- CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli est, depuis 2010 en démarche de revitalisation avec les services de Fondation Rue principales;

ATTENDU QUE le contrat avec Fondation Rues principales s'est terminé le 1^{er} juin 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli veut poursuivre le service avec Fondation Rues principale;

2014-094

EN CONSÉQUENCE, il est
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE la Ville de Disraeli adhère au Réseau Rues principales au montant de 875.\$ pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 afin d'avoir accès à de l'information de pointe en matière de revitalisation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-095

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le conseil de la Ville de Disraeli accepte de donner une subvention relativement au « Gala Méritas » de la Polyvalente de Disraeli, au montant de 100.\$ pour l'année 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-096

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli achète 7 billets pour le souper des municipalités de la MRC des Appalaches qui aura lieu le 13 juin prochain à Adstock au coût de 30.\$ chacun.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-097

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE la Ville de Disraeli appuie l'organisation de Disraeli D'ÉCOLES afin de faire les démarches avec le Ministère des Transports ainsi qu'avec la Sûreté du Québec concernant un droit de passage sur le territoire de la Ville de Disraeli pour l'activité du 24 mai prochain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6.- RAPPORT DES COMITÉS

Urbanisme
Comité RevitalisAction

7.- RAPPORT DU C.C.U.

ATTENDU QUE Mme Dolores Crépault et M. Guy Berthiaume ont demandé à modifier les usages permis dans la zone RA-35, afin de permettre la construction d'immeuble à logements de style « CONDO »;

ATTENDU QUE les lots visés par cette demande sont les 24B-1, 24B-2 et 24BB-P, comprenant les numéros civiques 135, 139, 151 et 153 de la rue Champagnat;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié la demande et qu'il est favorable;

2014-098

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE les membres du conseil acceptent la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et que les démarches soient faites pour la modification du règlement de zonage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

9.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2014-099

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 585 relatif à la revitalisation amendant les règlements numéro 564 et 577.

QUE copie soit reproduite au livre des règlements de la Ville de Disraeli pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- AVIS DE MOTION

2014-100

M. Alain Brochu, conseiller, donne avis de la présentation ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 456 relatif au zonage. De plus, une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite selon la loi.

M. Alain Brochu, conseiller.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.09 Parc de la gare
- 11.10 Pont de la voie ferrée
- 11.11 Défi têtes rasées
- 11.12 Eau potable
- 11.13 Association touristique du lac Aylmer
- 11.14 Marina municipale
- 11.15 Disraeli D'ÉCOLES
- 11.16 Retour sur les questions-séance du 14 avril (eau potable et déneigement)

12.- AFFAIRES NOUVELLES OU RÉSOLUTIONS À PASSER

2014-101

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE la Ville de Disraeli contribue à l'Association touristique du lac Aylmer (ATLA) pour un montant de 1 750.\$ pour la saison 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

ATTENDU QU'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Malette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Ville de Disraeli;

ATTENDU QUE le consultant de l'UMQ a communiqué avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, la Ville de Disraeli est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

2014-102

**IL EST
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE la Ville de Disraeli confirme son adhésion au regroupement pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juin 2014;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

QUE la Ville de Disraeli accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale Assurances et gestion du patrimoine pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2019 au montant de 41 078.\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-103

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli retienne les services professionnels en architecture de « Lemay & Côté », suite à la proposition déposée le 25 avril 2014 et s'élevant à 8 725.\$ plus les taxes applicables pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement et d'accessibilité universelle des salles de bain du local de l'association Les Amis du 3^e âge situé au 979 , St-Joseph est, Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-104

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le conseil de la Ville de Disraeli annule les résolutions 2013-189 et 2013-246 et autorise le remboursement de 18 866.45\$ à divers fournisseur pour l'achat et l'installation d'un panneau électronique au fonds de roulement de la façon suivante :

1.-	3,800.00\$	2014
2.-	3,800.00\$	2015
3.-	3,800.00\$	2016
4.-	3,800.00\$	2017
5.-	3,666.45\$	2018

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-105

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE la Ville de Disraeli contribue à l'activité de financement de LEUCAN, le Défi têtes rasées 2014 pour un montant de 100.\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour l'entretien paysager pour l'année 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli a procédé à l'ouverture des soumissions le 8 mai 2014 et qu'une (1) soumission a été déposée, soit celle de :

Serres Arc-en-Fleurs au prix total de : 29,711.\$ plus taxes

2014-106

EN CONSÉQUENCE, il est
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le conseil accepte la soumission de « Serres Arc-en-Fleurs » et autorise la signature d'une entente relative à l'entretien paysager, pour la période estivale 2014, au coût total de 29,711.\$, taxes en sus.

QUE le maire et le dir. gén. & sec.-trés., soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli, le contrat pour avec les Serres Arc-en-Fleurs pour la saison 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-107

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QU'une subvention soit accordée aux organismes suivants à l'intérieur du programme d'assistance financière pour l'année 2014 :

-COMITÉ CULTUREL DE DISRAELI	8,000.\$
-FADOQ	300.\$
-A.F.E.A.S.	300.\$
-LES FERMIÈRES	300.\$
-FILLES D'ISABELLE	300.\$
-SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE DISRAELI	300.\$
-LE CANTONNIER	300.\$
-C.E.R.D.	300.\$
-CINÉMA DU LAC	1 500.\$
-HARMONIE DE DISRAELI	1,300.\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

13.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

14 & 15.- CLÔTURE & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-108

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Fondation Rues principales
- Polyvalente de Disraeli – gala méritas
- Corporation de développement communautaire des Appalaches
- MRC des Appalaches – souper des municipalités
- Disraeli D'ÉCOLES

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Guy Laflamme, dir. gén. / sec.-trés.